

NON AUX TAXES SUR LA VAPE

Communiqué : vendredi 14 septembre 2018

Taxes sur le vapotage : les vapoteurs français mobilisés

Plus de 22 000 vapoteurs français ont répondu à l'appel des associations en signant la pétition contre les taxes sur la vape envisagées par la Commission Européenne.

Ouverte en pleine période estivale, la consultation publique de la Commission Européenne laisse transparaître sa forte intention de taxer les produits du vapotage. 16 associations européennes se sont unies pour lancer un appel commun et une pétition contre ce projet. Cette action visait à éclairer les consommateurs sur les intentions de la Commission et les motiver à répondre à la consultation malgré l'été. Nous connaissons les résultats de celle-ci dans quelques mois.

Mais avec près de 50 000 signatures européennes, les résultats de la pétition en ligne sont décevants. Vacances estivales, complexité du sujet, attitude de désengagement envers la politique de la Commission Européenne ont pu jouer sur cette faible mobilisation européenne pour défendre l'accès non taxé aux produits de vapotage.

Cependant, nous constatons une mobilisation plus forte des vapoteurs français qui ont été plus de 22 000 à signer la pétition. Sans écho dans les grands médias, la mobilisation s'est déroulée dans le milieu associatif et a été relayée par les magasins impliqués dans la défense des intérêts des usagers. La capacité de mobilisation de la communauté des vapoteurs français est un signal positif.

Plusieurs pays européens ont déjà mis en place une taxation des produits du vapotage et tous les indicateurs vont dans le même sens : l'obstruction à l'accès au vapotage encourage la reprise du tabagisme, provoque l'éclosion d'un marché noir et porte préjudice de manière globale à la santé publique et aux égalités sociales de santé, les plus démunis sont les premiers impactés.

Les associations AIDUCE, SOVAPE et VAPE DU COEUR, qui ont participé à la mise en place de la pétition, en appellent aux pouvoirs publics afin de rétablir un dialogue constructif avec les citoyens concernant le vapotage en France, notamment par le groupe de travail initié à la DGS en 2016. Il est également nécessaire que la France confirme sa position nationale en opposant un veto absolu contre toute surtaxe contre les produits du vapotage à l'échelle de l'Union Européenne.